

<p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu du 1<sup>er</sup> comité académique du centenaire</b> <b>Mercredi 22 mai, salle de la Chapelle, rectorat Convention</b></p>
--

Ordre du jour :

- Mise en place du comité
- Définition du fonctionnement du comité
- Point sur les procédures de labellisation (merci de vous munir des projets en cours portés à votre connaissance, quelque soit leur état d'avancement)
- Questions diverses

**Compte-rendu :**

Mise en place du comité :

En accord avec M. Le recteur, le comité rassemble les personnes suivantes :

Pilotage du comité : M. Apollon, IEN lettres-histoire-géographie, référent mémoire et citoyenneté

Membres du comité :

- Les DASEN ou leur représentant
- Le DAAC ou son représentant
- Le DAREIC ou son représentant
- Mme Claus, IA-IPR d'histoire-géographie
- M. Bullabois, IA-IPR d'histoire-géographie
- M. Deshayes, IA-IPR Arts plastiques
- Mme Lenglet , IEN Lettres
- M. Tainturier, directeur du CRDP
- M. Girard, principal du collège de Favorney, membre du trinôme académique

Afin de rationaliser l'action de ce comité, et en accord avec les principes posés par la DGSCO lors de la réunion des référents mémoire et citoyenneté du 25 mars, je propose que le comité du centenaire (2014-2018) traite aussi des manifestations du 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération et de la victoire sur la barbarie nazie (2013-2015)

Les principes : la collégialité.

Sa composition doit permettre de représenter toutes les composantes de l'éducation nationale susceptibles d'être concernées par un projet de commémoration. Pas de bouleversement de ce qui fonctionne dans l'académie, à l'exemple du travail mené autour du CNRD

Le rôle du comité académique :

Impulser – communiquer – coordonner – évaluer – valoriser

Intervention de M. Laffon Conseiller pour l'action pédagogique de la Mission nationale du centenaire de la Première Guerre mondiale.:

Le titre retenu pour la commémoration est celui du Centenaire de la Première Guerre mondiale et pas la Grande Guerre, afin d'imposer une nécessaire distanciation de l'événement : ce sera un centenaire mondialisé (cf commonwealth, la Russie, le Portugal, le Japon)

Ce sera aussi un moment d'accueil pour la France (différents pays : élèves, descendants...)

C'est aussi un tourisme de mémoire qui va se mettre en place dès l'année 2014.

C'est un moment de commémoration d'une tragédie dont il ne reste aucun acteur : comment aborder ces commémorations ? Comment intégrer des élèves déconnectés de cet événement ? Comment dépasser les mémoires d'émotion ?

- Les mémoires sont présentes à travers les objets à défaut de l'être par les acteurs combattants, tous disparus à ce jour. L'entrée dans la commémoration peut se faire par les lieux, les traces, les noms, les monuments aux morts (entrée par la dimension artistique)  
Cela peut se faire aussi par le traitement de la guerre (filmer la guerre ; appui des opérations « lycéens et apprentis au cinéma »)
- Prendre en compte la dimension internationale.
- Evoquer la mémoire pour faire œuvre d'histoire, en dépassant le côté tendu, émotionnel des mémoires familiales.

La mission du centenaire souhaite mettre en place une saison culturelle (2014) pour réintroduire et réinvestir auprès des élèves le champ de cette commémoration, au-delà de la célébration autour du monument aux morts.

Le conseil scientifique est présidé par Antoine Prost, le comité pédagogique par Laurent Wirth.

#### Les concours qui seront mis en avant :

- Dans le premier degré :  
« Les petits artistes de la mémoire »  
La Mission du Centenaire en lien avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et la DGESCO, a souhaité promouvoir et soutenir le concours Les Petits artistes de la Mémoire dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.  
Ce concours, proposé aux classes de CM1- CM2, s'appuie sur l'exemple du carnet de l'artiste Renefer intitulé « Belle petite monde », mis à disposition des enseignants et des élèves au format papier à raison de deux ou trois exemplaires par départements (voir pièce jointe).  
A l'occasion de l'année scolaire 2013/2014, il est question de réimprimer ce carnet et d'approfondir son exploitation pédagogique, en le rendant plus accessible aux classes et aux enseignants.
- Dans le second degré :  
- « Appel à projet « mémoire héritées, histoire partagée »  
(Cf document en annexe)  
  
- Concours de BD à destination des lycéens sur le thème de la Première Guerre Mondiale en partenariat avec l'académie de Dijon et d'autres partenaires tels que le ministère de la Défense, le conseil régional de Bourgogne, le CRID 14-18 (Collectif de Recherche International et de Débat sur la Guerre de 1914-1918)

#### **La labellisation :**

Ce processus ne concerne que la commémoration de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale

La Mission du Centenaire souhaite valoriser sur tout le territoire les projets pédagogiques élaborés par les classes et les établissements scolaires des premier et second degrés portant sur la Première Guerre mondiale et ses commémorations.

Plusieurs sessions de labellisation sont prévues afin de valoriser le plus de projets possible en 2014.

Dans ce cadre, l'obtention du label « Centenaire » est un gage de qualité, qui garantit au projet d'avoir été reconnu, parmi d'autres propositions, comme innovant, structurant et original, porteur de sens et d'apprentissage pour les élèves qui y participent.

Il permet une plus grande visibilité des projets pédagogiques retenus et donnera, pour ceux qui sont sélectionnés, la possibilité de trouver des financements complémentaires

Labellisation pédagogique des projets 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré : rôle du comité académique

Labellisation tous public : rôle des comités départementaux

Les projets portés par les établissements (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) et qui demandent une labellisation « mission du centenaire » doivent être examinés et validés par le comité académique qui transmet le dossier à la mission du centenaire.

Les demandes de labellisation sont déconnectées des demandes de financement.  
Les demandes de financement doivent être portées par un établissement (même si le projet rassemble plusieurs établissements)

Les souhaits de la mission du centenaire sur la nature des projets locaux et qui demanderont une labellisation.

Une commémoration :

- Historisée
- Ouverte sur les mémoires
- Contemporaine

Quelles actions pédagogiques ?

- Commémorer et pas célébrer
- L'esprit du centenaire : comprendre > partager > hériter

Le comité du centenaire souhaite mettre en avant des séquences pédagogiques locales sur le site portail de la mission du centenaire.

### **Fonctionnement du comité du centenaire de l'académie de Besançon**

Quelle cohérence académique ?

Il faut veiller à une unité académique en tenant compte des projets départementaux qui ont émergés lors de la mise en place des comités départementaux piloté par les préfets..

#### L'articulation département – comité académique.

- Remontée des projets 1<sup>er</sup> degré > coordonnateur départemental nommé par le DASEN

Ce dernier sera chargé de recenser les projets départementaux des deux commémorations et d'en informer le comité académique afin d'avoir une vision exhaustive des actions conduites sur le territoire académique.

Il sera chargé de porter auprès du comité académique les demandes de labellisation pour la commémoration du centenaire

- Remontée des projets 2<sup>nd</sup> degré > coordonnateur départemental + comité académique du centenaire. Ces éléments seront précisés aux établissements dans un courrier qui leur sera adressé au mois de juin.

Le comité académique devra identifier les projets qui méritent une labellisation mais cela ne doit pas occulter le fait qu'il est nécessaire que tous les porteurs de projets doivent connaître les orientations du comité, les écueils à éviter. Le comité académique ne pourra examiner en détail tous les projets mais il doit veiller à la coordination tant sur le fond des projets, que sur la forme, en s'appuyant sur les grandes orientations définies par la mission du centenaire.

#### Éléments de cohérence à développer :

Rencontrer les directeurs d'archives > Quelles pourraient être les actions communes ?

Les CRDP et le CNDP sont membres fondateurs du GIP et sont mobilisés comme fournisseurs de ressources. Prévoir une collaboration sur les actions de commémoration.

**Prochaine réunion du comité académique le 26 juin à partir de 15 h**